

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
31240

05.62.89.22.89

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 31
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 2

L'an deux mille quatorze et le 28 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni exceptionnellement à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 16 mai 2014, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. NICOLAS COSTES, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIÈRE, M. PATRICE ETAVE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC, MME FLORENCE TOULZE, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME NATHALIE GAUVRIT, M. JOËL FEUILLERAT, M. DOMINIQUE GIRONET, MME NADINE MAURIN, M. DANIEL ERWAN, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, M. ANDRE PAULHIAC, MME ELISABETH ATTÉLAN.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à M. MARC PERE), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN).

Etais absent excusé :

M. FREDERIC BAMIÈRE a été élu secrétaire

DÉLIBÉRATION n° 2014/083

Objet : Retrait de la délibération 2014-055 désignant les délégués au SDEHG et désignation de 2 délégués titulaires

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, dans le cadre du contrôle de légalité, Monsieur le Préfet nous a fait part de ces observations, par courrier en date du 6 mai 2014, qui exposent les conditions de désignation des délégués pour siéger au Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute Garonne, et notamment l'article 3 des statuts de cet organisme qui ne prévoit pas la désignation de délégués suppléants.

Aussi, Monsieur le Maire vous propose de retirer la délibération 2014-055 du 23 avril 2014 et de procéder à la désignation de 2 délégués titulaires au Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute Garonne.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Se sont déclarés candidats pour les postes de délégués titulaires :

- M. Jean-Marie VITRAC
- M. Xavier MANGOGNA

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins : 33
- À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- M. Jean-Marie VITRAC : 33 voix (*trente-trois*)
- M. Xavier MANGOGNA : 33 voix (*trente-trois*)

⇒ **Ont été élus au 1^{er} tour à la majorité absolue :**

Délégués titulaires :

- ✧ M. Jean-Marie VITRAC
- ✧ M. Xavier MANGOGNA

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité de retirer la délibération 2014-055 du 23 avril 2014 et de désigner M. Jean-Marie VITRAC et M. Xavier MANGOGNA délégués titulaires au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne.

*Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE*

- Transmis le 05 JUIN 2014
- Affiché le 05 JUIN 2014

